



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 juillet 2003
Français
Original: anglais

Comité du Programme et de la coordination

Quarante-troisième session

9 juin-3 juillet 2003

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur sa quarante-troisième session

Rapporteur : M. Jerry **Kramer** (Canada)

Additif

Questions de coordination : Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Point 5 a)

Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2002

1. À sa sixième séance, tenue le 11 juin 2003, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2002 (E/2003/55). Le représentant du Secrétaire général a présenté le rapport et répondu aux questions qui ont été posées au cours de l'examen que le Comité lui a consacré.

2. Il a été noté que le rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2002 donnait une bonne idée générale de ses activités, touchant en particulier le suivi du Sommet du Millénaire, l'établissement des rapports sur les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration du Millénaire et l'appui des organismes des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. On a cependant fait observer que le rapport aurait dû fournir des données ou des éléments d'appréciation suffisants concernant les résultats de la coordination interorganisations et qu'il fallait éviter les rapports répétitifs et vagues et fournir davantage d'exemples précis de résultats réellement obtenus. La réforme et la restructuration du Conseil et de ses organes subsidiaires ont été jugées des plus utiles mais on a estimé qu'il y avait davantage à faire pour en assurer le suivi.



3. Il a été demandé au Conseil de fournir dans ses futurs rapports des informations plus détaillées sur les résultats des activités qu'il menait aux fins de la coordination interorganisations, en y incluant davantage d'analyses qui fassent ressortir des résultats tangibles. Le rapport ne rendait pas pleinement compte des activités du Conseil et devait être centré davantage sur les travaux orientés vers l'action. De même, une analyse et une évaluation systématiques des résultats obtenus par le Conseil auraient leur utilité.

4. Le Conseil devait redoubler d'efforts pour ce qui était de la collaboration en matière d'investissements dans les technologies de l'information et de la communication, comme l'avait suggéré le Comité des commissaires aux comptes (A/57/5 (vol. 1), par. 177). En ce qui concernait la sécurité et la sûreté du personnel, on a noté qu'un nouvel accord interorganisations de partage des coûts avait déjà été réalisé. Il a été précisé que le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité était l'instance chargée de gérer l'application des arrangements interorganisations en la matière. Le Conseil s'occupait surtout de ce qui concernait la prévention et le traitement du VIH/sida sur le lieu de travail à l'ONU.

5. En 2002, le Conseil avait, pour la première fois, examiné le rôle que ses organismes membres pourraient jouer dans la prévention des conflits armés. Il a été suggéré d'adopter une démarche globale pour prévenir les conflits armés et d'y inclure leur dimension politique, économique et sociale. En ce qui concernait la question des réfugiés, qui avait été également abordée, on a estimé que la coordination des efforts dans ce domaine méritait de retenir davantage l'attention. Il fallait aussi être prudent lorsque l'on établissait un lien entre réfugiés et terrorisme, parce que les réfugiés étaient habituellement victimes de conflits et qu'ils se soustraient aux tensions sociales, politiques et économiques et à la situation dangereuse qui régnaient dans leur pays d'origine.

6. Le rapport relevait le fait que le Conseil apportait un appui soutenu au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et l'on a souligné à ce propos la nécessité d'un appui et d'une coordination plus poussés à l'échelle du système, en particulier au niveau des pays. Les consultations engagées par le Conseil avec les pays membres du Nouveau Partenariat et la Commission économique pour l'Afrique avaient été bien accueillies. On a noté que la section relative au Nouveau Partenariat figurant dans le rapport sur la coopération interorganisations devait être élargie, vu l'importance du Nouveau Partenariat pour les organismes des Nations Unies. On a fait observer que le doublement de l'aide publique au développement de l'Afrique ne suffisait pas : il fallait s'occuper de l'allègement de la dette, des flux de capitaux, de l'accès aux marchés et de l'exode des compétences. On s'est félicité de voir le Conseil accorder une attention prioritaire au développement de l'Afrique. On a souligné que l'appui apporté par les organismes des Nations Unies devait être plus concentré, de manière à donner des résultats concrets.

7. Le Sommet mondial sur la société de l'information a été considéré comme une occasion d'examiner les aspects interdépendants de la société de l'information, notamment ses aspects sociaux, économiques et culturels. L'importance des préparatifs de la documentation a été soulignée.

8. En ce qui concernait le Sommet mondial pour le développement durable, la nécessité de réaliser l'ensemble des objectifs qui y avaient été fixés a été soulignée. Le Conseil a été instamment prié de veiller à ce qu'il soit tenu compte des

engagements pris à Johannesburg dans le recentrage politique de l'application d'Action 21.

9. Pour ce qui était de l'aide à apporter aux pays invoquant l'Article 50 de la Charte, on a fait observer que le rapport rendait compte des mesures prises par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social mais qu'il devait aussi rendre compte des mesures interorganisations consacrées à la question.

10. On a fait observer que les efforts déployés par le Conseil pour coordonner la coopération interorganisations au niveau du siège devaient se faire sentir davantage au niveau des pays.

11. On a fait observer également que le rôle de premier plan joué par le Conseil était d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies et, à cet égard, il a été suggéré que le Conseil rende compte des mesures qui étaient prises actuellement pour protéger le personnel contre le danger inhérent au tabagisme passif dans les locaux des organismes des Nations Unies.

Conclusions et recommandations

12. **Le Comité a pris acte du rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2002 (E/2003/55).**

13. **Le Comité a demandé que les futurs rapports d'ensemble annuels soient axés sur les résultats et indiquent notamment les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.**

14. **Le Comité a demandé au Conseil de renforcer davantage la coordination entre les organismes des Nations Unies au niveau des pays, en harmonisant et en rationalisant leurs pratiques et procédures.**

15. **Le Comité a recommandé au Conseil de faciliter les échanges d'informations sur les méthodes utilisées pour mesurer le degré de réalisation et les résultats des programmes, la productivité des fonctions de service et la collaboration relative à la gestion des conférences.**

16. **Le Comité a recommandé au Conseil de s'efforcer de mieux coordonner l'analyse des problèmes des pays invoquant l'Article 50 de la Charte ainsi que l'élaboration de nouvelles méthodes d'évaluation des préjudices subis par les États touchés et de nouveaux mécanismes permettant de déterminer l'indemnisation à laquelle ils ont droit.**

17. **Le Comité a par ailleurs souligné l'importance que continuaient de revêtir les fonctions de coordination exercées par le Conseil à l'échelle du système en ce qui concernait le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. À cet égard, il a souligné que le Conseil devait garder à l'étude la question de la coordination interorganisations relative au Nouveau Partenariat.**

18. **Le Comité a souligné à nouveau l'utilité inestimable du Conseil en tant que moyen d'assurer une bonne coopération interorganisations au sein du système des Nations Unies et, en particulier, a rappelé l'appel adressé au Secrétaire général pour lui demander de faire appel au Conseil pour promouvoir la coordination à l'échelle du système dans le domaine du développement durable et pour veiller à ce que les organismes des Nations**

Unies collaborent avec les institutions financières internationales aux fins de l'application des textes issus du Sommet de Johannesburg.

19. Le Comité a recommandé au Conseil de faire figurer, dans la partie de son rapport annuel consacrée à la coopération interorganisations dans le domaine de la gestion, des informations sur la coordination et la coopération dans le domaine des ressources humaines et dans celui des finances.
